

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 67 (1922)  
**Heft:** 6  
  
**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUES et NOUVELLES

### CHRONIQUE SUISSE

L'âge du recrutement. — Encore la landwehr. — Etat présent dangereux. — Que devient l'*Histoire militaire de la Suisse* ?

Les journaux quotidiens ont fait savoir que cette année-ci encore, le recrutement appellerait les jeunes gens de 20 ans, reportant ainsi à 21 ans leur convocation à l'école de recrues. Cette décision a été prise, comme on sait en 1918, par motif d'économie budgétaire, et renouvelée jusqu'à présent pour le même motif. Un retour au régime légal qui prévoit respectivement 19 et 20 ans obligeraient à l'appel de deux contingents, la première année d'application.

Dans divers cantons, dans le canton de Vaud entre autres, un mouvement s'est dessiné en faveur du retour à la loi. On fait observer que le système actuel cause un préjudice économique à de nombreux intéressés. Avant d'obtenir un emploi, notamment dans nos grandes administrations fédérales, postes, douanes, chemins de fer, nos jeunes gens doivent avoir accompli leur service de recrue. A cet inconvénient économique, s'ajoute un désavantage moral. Plutôt que d'attendre un recrutement si tardif, maint jeune homme préfère quitter le pays avant la visite sanitaire ; l'autorité militaire ne le retrouve que plus tard, trop tard pour l'envoyer à l'école de recrues ; c'est toute une catégorie de citoyens privés de l'éducation militaire. Simultanément, le fisc subit un préjudice par la disparition d'une année de l'impôt auquel les non recrutés sont soumis.

Enfin et surtout, on remarquera que cette mesure s'ajoute à celle des prescriptions sanitaires annuelles qui, artificiellement, limitent aussi les effectifs du recrutement. Ces deux causes réunies conduisent à fausser tout le mécanisme de notre organisation militaire. A l'heure actuelle déjà, on peut affirmer que l'effilochement de l'armée est fort avancé et qu'une mobilisation la trouverait dans un grand embarras. Le divorce est complet entre le cadre et les ressources qui lui sont attribuées par le budget. Notre armée devient une façade trompeuse.

Il y a quelques jours, le Conseil fédéral prononçant sur la demande qui lui avait été adressée de distribuer un peu largement dans les cercles militaires le compte rendu du général Wille sur la mobilisation de guerre de 1914 et le service actif de 1914 à 1918, a répondu que l'impression à fort tirage d'un aussi volumineux document lui

paraissait une dépense qui pouvait être évitée ; que le volume avait été remis aux membres du Parlement auquel il appartient d'en connaître ; que, pour le surplus, il serait délivré aux intéressés qui en feraient individuellement la demande, et qu'il en serait tenu compte, dans tous les cas, pour les travaux de la réforme militaire. Cela signifie-t-il que l'étude de cette réforme a fait un pas depuis une année qu'on n'en parle plus ? Cela paraît douteux. En attendant, retard du recrutement, limitation artificielle du contingent annuel, et renvoi d'une réforme qui remettrait de l'ordre dans le commencement de désordre présent, tel est l'état de fait exact.

\* \* \*

La « question » de la landwehr, commentée par la chronique suisse de mars, relève du même ordre d'idées. Le major Hoguer, qui commande un bataillon de landwehr, nous écrit à sujet :

« L'article du colonel Knapp et les commentaires du chroniqueur de votre *Revue* font ressortir à l'évidence l'illégalité commise à l'égard de la troupe de landwehr.

» Les lois ne sont pas faites seulement pour les justiciables, mais aussi pour les autorités qui ont mission de les appliquer.

» Or, le pays possède dans la landwehr une troupe qui va s'améliorer, comme homogénéité, d'année en année, jusqu'en 1925 ; sa valeur maximum sera atteinte pendant une période de huit années à partir de 1926 ; aussi ne paraît-il pas indiqué de négliger sa préparation. Précisons :

» Depuis 1915, chaque année les classes ayant effectué une, deux, trois, quatre et cinq années de service actif ont passé de l'élite dans la landwehr. Pendant le même temps, les troupiers qui n'avaient fait que deux, un ou point de cours de répétition avec la landwehr ont été versés dans le landsturm. Cette année-ci, la landwehr comprend :

» a) les hommes ayant fait quelques mois de service actif dans l'élite (4 août 1914 au 31 mars 1915), puis un nombre variable de mois de service actif en landwehr (classe 82) ;

» b) les hommes ayant effectué partie de leur service actif en élite, partie en landwehr (classes 83 à 85) ;

» c) les hommes ayant fait leurs cinq années de service actif en élite, mais qui depuis n'ont plus été appelés, en règle générale, à aucun service (classes 86 à 89).

» Les observations sous chiffre a) à c) relatives aux sous-officiers et soldats s'appliquent également aux officiers subalternes.

» En ce qui concerne les capitaines, ceux qui appartiennent à la

classe 76 ont passé en landwehr au 31 mars 1915, après plusieurs mois de service actif avec l'élite ; puis dès le 31 décembre 1918, soit la classe 80, nous retrouvons des capitaines de landwehr ayant fait tout leur service actif avec l'élite.

» Ainsi, dès l'année 1926 à l'année 1934, la landwehr comptera des soldats, sous-officiers et officiers subalternes ayant fait tout leur service actif en élite, et dès 1924 à 1928, des capitaines remplissant les mêmes conditions.

» Le rapport de la Commission de défense nationale du 21 octobre 1920 relatif à la nouvelle organisation des troupes dit que la landwehr, pendant le service de frontière, surpassait de beaucoup l'élite par sa conception du devoir militaire et sa bonne volonté ; *a fortiori*, pourrait-on actuellement ajouter à ces qualités celle du métier. Cette appréciation de la valeur de la landwehr se trouve confirmée par le fait qu'en 1918 par exemple, aux cours tactiques et aux Ecoles centrales, la composition des brigades combinées a toujours compris deux régiments d'élite et un régiment de landwehr.

» Eu égard aux considérations qui précédent, au travail accompli durant les années 1914 à 1918 par tous les corps de troupes, à l'entraînement auquel ont été astreints officiers, sous-officiers et soldats, il peut être admis que la landwehr actuelle serait supérieure à celle des années 1914 à 1918, moyennant reprise en mains bien entendu. Ainsi, il paraît profondément regrettable de négliger le maintien en forme d'une semblable troupe, d'autant plus que c'est contraire à la loi. »

Le major Hoguer termine en se joignant aux desiderata du colonel Knapp au sujet de l'instruction des officiers de la landwehr.

Toutes ces remarques sont fondées ; mais toutes se trouvent aujourd'hui subordonnées, pratiquement, aux intentions ignorées relatives à la réforme militaire. Qu'entend-on faire de la landwehr dans l'organisation future ? Plus on tarde à se déterminer, plus la tâche de reconstitution éventuelle risque de devenir compliquée. L'insuffisance du recrutement sera la mort de la landwehr, sans phrase. Actuellement déjà où elle reçoit les derniers contingents de la période étoffée de l'élite, certaines compagnies sont réduites à 120 fusils. Que sera-ce quand commenceront les années maigres ? Le régime présent conduit droit à l'affaiblissement de l'armée par voie d'inanition.

\* \* \*

La question suivante est-elle indiscrète ? Que devient la trop fameuse *Histoire militaire de la Suisse* dont le capitaine H. G. Wirz a la direction, lancée à grand renfort de belles promesses en

1915, dont les 12 cahiers de 70 à 100 pages, formant trois volumes, devaient être édités dans les six mois en allemand, français et italien, et qui aujourd'hui, en l'an 1922, soit sept ans après l'échéance, compte en tout et pour tout trois cahiers alors que maints souscripteurs ont payé les douze.

La *Revue militaire suisse* s'excuse vivement après de ses lecteurs d'avoir, en son temps recommandé cette entreprise. Elle croyait avoir à faire à des gens sérieux ; elle croyait surtout que l'état-major général sur l'ordre duquel cette publication était entreprise et qui, par là, en assumait la responsabilité morale, offrait une garantie sur laquelle aucun doute ne pouvait être émis. Il n'y a pas deux façons de qualifier cette affaire : elle est devenue un honteux scandale.

M. le conseiller fédéral Scheurer qui est un honnête homme, et qui a montré qu'il ne craignait pas de jeter à la porte tel officier actif et utile à l'instruction de notre armée mais coupable de ne pas plaire à ses bureaux, M. le conseiller fédéral Scheurer ne finira-t-il pas par intervenir énergiquement ?

---

### **CHRONIQUE FRANÇAISE**

*(De notre correspondant particulier.)*

Le cinéma dans l'armée. — Avant la guerre. — De 1916 à 1918. — Situation actuelle.

Il y a plus de vingt ans, dans une exquise garnison de chasseurs alpins, sur la Côte d'azur, des photographes, armés d'un appareil sensiblement plus volumineux que ceux d'habitude en usage, vinrent un jour, au quartier, « tourner » une séance de gymnastique aux agrès, qu'ils déroulèrent ensuite devant nos yeux ébahis. Le cinéma était trouvé et, pour ses débuts, on peut dire que la caserne, l'armée allaient à lui.

Plus tard, en 1911 je crois, devant les officiers d'état-major de l'armée, le savant historien qu'était le général Colin, tombé glorieusement sur le front de Macédoine, fit passer un film représentant la bataille d'Austerlitz. C'était quelque chose d'analogique à ces croquis, en usage dans les écoles militaires, où les unités sont représentées par de petits rectangles de couleurs différentes et où l'on précise un, deux, trois mouvements des événements que l'on désire évoquer. De sorte que nous assistâmes, comme de la nacelle d'un ballon qui eût plané au-dessus du champ de bataille, au mouvement des Austro-Russes vers les bas-fonds de Telnitz, aux charges vigoureuses de la

cavalerie vers l'aile nord, aux corps à corps du centre autour de Pratzen, enfin à la destruction de la gauche ennemie aventuree sur la glace des étangs. C'était d'un saisissant relief et il faut aujourd'hui se reporter aux impressions de la guerre elle-même pour avoir un souvenir de bataille qui soit plus vivant.

Avec cette tentative, le cinéma faisait enfin son entrée dans l'armée. Entrée tardive et manifestation sporadique que de graves soucis ne tardèrent point à reléguer dans l'oubli.

La guerre survint, en effet ; guerre de mouvement d'abord, puis de siège, et toutes les activités furent tendues vers les problèmes nouveaux que soulevait une forme de lutte qu'aucun des belligérants n'avait auparavant désirée. On s'installa dans la guerre ; l'usure lente devint l'objectif journalier ; usure qui, des armées, s'étendit à l'arrière. Ainsi, la propagande à l'intérieur et, de proche en proche, gagnant les neutres et le monde entier, offrait un champ vierge à exploiter avec ses matériaux appropriés, sa tactique spéciale, ses moyens occultes ou avoués. Par ailleurs, il convenait de soutenir le moral des troupes auxquelles il est bien permis de demander un effort de tension nerveuse durant une courte période de crise, mais qu'il est dangereux de maintenir trop longtemps sans répit dans un état aussi anormal. L'utilisation du cinéma, dont l'extraordinaire développement parmi la population civile dans ces années tourmentées de la guerre était déjà une indication précieuse, allait permettre de remplir ce double but : propagande au dehors, maintien du moral dans l'armée.

Par là, le cinéma devenait une arme de guerre, un engin de combat.

La section photographique et cinématographique de l'armée (S. P. C. A.), créée sur des bases modestes en 1916, s'attacha tout d'abord à la première de ces tâches. Il fallait alors montrer au pays que son armée, terrée dans les tranchées, n'y restait pas inactive et le mettre en quelque sorte au contact du front en lui expliquant les caractères spécifiques de cette guerre ; il fallait nourrir son aversion contre un sauvage adversaire en lui montrant les dévastations produites sur notre sol ; alimenter ses raisons d'espérer en lui révélant la sollicitude du commandement pour les soldats, l'importance des moyens d'attaque ou de défense mis à leur disposition, l'abondance des munitions produites dans les usines de l'intérieur. Des films représentant des scènes animées du front ou de l'arrière gagnèrent nos provinces, allèrent à l'étranger ; entre alliés, des échanges s'établirent. Bref, un réseau ami de *propagande* par l'image animée fut tissé, qui lutta sans désavantage contre le réseau similaire de nos ennemis.

Simultanément se faisait jour la conception du cinéma employé à titre *documentaire*. Combien précieuses seraient plus tard, à tous points de vue, des archives cinématographiques où l'on trouverait la représentation véritable des scènes vécues de la grande guerre ! Combien plus froide resterait la documentation écrite : récits de combattants, rapports officiels ou mémoires, les seules choses mortes qui demeurent des guerres d'autrefois !

Certes, il ne faudrait pas croire que la simple vision d'un film donnera à nos arrière-neveux la sensation exacte de ce que nous-mêmes avons éprouvé. Celui qui s'est vu soumis à l'horrible déchaînement d'un bombardement intense ne retrouve aucune de ces émotions tant visuelles qu'auditives à observer, sur l'écran, les silencieuses gerbes de poussière soulevées deci, delà, à des intervalles prolongés, par l'éclatement d'un obus qu'on n'entend pas venir. Néanmoins, il se dégage du film une impression de réalité plus complète que du récit truqué d'un contemporain. L'horreur, la misère de la guerre voisinent sur le même plan avec l'exaltation, le panache, les attitudes glorieuses qui, trop souvent, sont les seules dont les générations ultérieures conservent le souvenir...

En 1917, la guerre se prolongeant, Pétain, si attentif à la santé morale de son armée convalescente, inaugura des représentations cinématographiques dans les cantonnements du front. Une instruction du 20 octobre 1917 pose les principes très simples de cette organisation et de son fonctionnement. Je regrette de n'avoir par ici la place de reproduire cet intéressant document. On sait qu'au printemps de 1918, il n'y paraissait plus, dans les rangs de l'armée française, des émotions de l'année précédente. De nouveau, nos troupes étaient bien en mains : une part incontestable de cette résurrection revient au cinéma.

La guerre finie, la presque totalité du matériel cinématographique fut versé à l'Instruction publique qui seule disposait de crédits en vue de son utilisation. Dans l'ordre de l'enseignement, ses progrès s'étendirent bien vite et l'armée devenant, par suite des conceptions récentes, une sorte de grande école, on songea de nouveau à y employer le cinéma. Fin 1919, la direction de l'infanterie soulevait la question à propos des écoles militaires et des centres d'instruction physique. L'entente mit un certain temps à s'établir entre l'administration de l'Instruction publique et celle de la guerre ; réalisée en fin 1921, elle aboutit à la création, près du service géographique de l'armée, d'une section cinématographique militaire ayant pour objet de fournir aux établissements de la guerre les appareils et les films pouvant servir à l'instruction.

Cette section est actuellement en voie d'organisation. Elle ne dispose encore que de moyens précaires que l'on estime devoir s'élever à une centaine d'appareils. Son personnel, chargé à la fois d'établir la documentation et de la répandre, se déplace d'école en école suivant un programme tracé d'avance. La dispersion du budget consacré à ce service ne permet guère d'en préciser le montant qui, de toute façon, reste peu élevé.

Les films utilisés dans l'armée peuvent être classés en six catégories :

1. Scènes de guerre ou autres, à l'usage des foyers du soldat, des entretiens familiers du capitaine ; but : distraire, amuser, en contribuant à l'éducation de la troupe.

2. Instruction proprement dite dans les écoles, pour montrer aux élèves la tactique du champ de bataille : dispositifs d'attaque ou de défense, préparatifs de combat, exécution ; ou bien, donner la représentation géographique animée d'une bataille complète : un film établi sur la bataille de Verdun, présente malheureusement quelques légères inexactitudes.

3. Des films sportifs apprennent, dans les écoles d'instruction physique, la décomposition de certains gestes ; déroulés de façon ralenti, ils facilitent la tâche des instructeurs.

4. Même chose dans les écoles du service de santé pour les opérations chirurgicales prises sur films scientifiques.

5. Certaines maisons industrielles, le Creusot, par exemple, prennent des films au cours des fabrications de leurs matériels : canons, chars d'assaut, etc. Ils seront mis obligamment à la disposition de l'armée.

6. Enfin, nous possédons déjà des films documentaires qui, réunis dans des bibliothèques cinématographiques, constituent pour l'avenir de précieux adjutants de l'histoire. C'est ainsi que le général Tanant, depuis qu'il commande l'école de St-Cyr, a pris soin de faire tourner toutes les cérémonies intéressant l'école ; il a, ce faisant, considérablement enrichi le musée du souvenir que des mains pieuses avaient créé dans cette vieille et glorieuse maison.

L'œuvre du cinéma dans l'armée paraît donc être en bonne voie, désormais. Son utilité est dûment reconnue ; on y procède avec ardeur. Si l'on veut qu'elle ne soit pas exposée à végéter misérablement, sans y réaliser autre chose que d'insignifiants progrès, il faut éviter ce que l'on n'est que trop enclin à apprécier entre militaires, l'isolement, la solitude. L'enseignement par le cinéma n'est militaire que par les auditeurs auxquels il s'adresse. Par suite, une constante liaison sera utile et nécessaire entre la Guerre d'une part,

l'Instruction publique de l'autre. Des échanges réciproques devront s'établir ou être maintenus, sous peine pour chacun de ne point profiter des efforts accomplis par le voisin. Il en va de même avec l'Administration des Colonies et celle de la Marine.

Tout étant mis en commun dans l'enseignement cinématographique, comment ne pas augurer d'un bel avenir et d'une abondante fructification parmi la foule de nos soldats et de nos citoyens confondus. Et qui ne sent que l'on ne fera jamais trop pour perfectionner la formation intellectuelle et morale des uns comme des autres !

J. R.

---

## INFORMATIONS

---

### SUISSE

**A la 4<sup>e</sup> brigade d'infanterie.** — La *Revue militaire suisse* a donné dans son dernier numéro un compte rendu du projet d'organisation d'une journée sportive à Fribourg. Au moment où ces lignes parurent la manifestation avait eu lieu en date du 21 mai. Elle eut un plein succès. Nous ne saurions mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs les lignes de *La Liberté* parues le 23 mai et qui donnent la signification exacte de la réunion :

« Lorsque, à la clôture de la manifestation sportive qui venait de se dérouler, le lieutenant-colonel de Diesbach présenta au commandant de la brigade 4 les drapeaux des trois bataillons, la journée régimentaire prit, en cet instant émouvant, sa pleine signification. L'effort musculaire, l'entraînement physique, les joutes sportives s'ennoblirent soudain des sacrifices possibles au service de la patrie. Et la population, qui depuis le matin suivait les divers concours, saisit l'idée vers laquelle ils tendaient : la préparation de la jeunesse à la défense du pays. La spécialisation du fantassin demande une préparation technique plus complète. Les cours de répétition en fournissent les éléments, qu'il importe de conserver et de développer en dehors du service. De là, les passes d'escrime, les transmissions par signaux, les étapes du coureur, la précision du tireur, la crânerie du boxeur, l'adresse et la décision du foot balleur.

« L'initiative du commandant du régiment 7 a reçu dimanche la consécration d'un succès dépassant tout espoir. Cette manifestation, qu'il a conçue et voulue, a une portée qui n'est pas limitée à la troupe qu'il commande. Elle servira d'exemple en Suisse et facilitera, dans une large mesure, la solution de l'état de préparation à la guerre de la milice. Il ne faut pas se le dissimuler, la tâche n'était pas facile. Les hommes du régiment 7, s'ils possèdent des qualités de fond incontestables, ne sont pas particulièrement sportifs et leur spécialisation ne s'opère pas aussi facilement que dans d'autres unités. Ils ont fait preuve dimanche d'une volonté d'autant plus forte. Il suffisait, pour s'en convaincre, de les voir aux courses de